Association cantonale vaudoise
d'unihockey 1000 Lausanne

KIDS CHALLENGE 2022-23

Cahier des charges pour l'organisation d'une journée

23.10.2022

Chapitre 1 : Dispositions générales

Art. 1 Objet du cahier des charges

Le cahier des charges définit l'ensemble des tâches inhérentes à la mise en place de cet évènement. Il constitue la « feuille de route » pour l'organisateur.

Chapitre 2 : Obligations du club organisateur

Art. 2 Terrain et buts

L'organisateur doit disposer d'un terrain aux dimensions standards, selon les normes de swiss unihockey. Le marquage des zones de but doit être effectué, le terrain sera entouré d'une bande officielle avec des zones de dégagement correctes, selon annexe 1.

Les buts utilisés seront autorisés uniquement s'ils correspondent aux caractéristiques des buts homologués pour la catégorie juniors D (120x90cm).

Art. 3 Equipement sportif

La salle retenue pour les rencontres devra être équipée :

- d'une horloge de match et/ou de 2 chronomètres ainsi que d'un marqueur de score manuel de table
- d'une sirène ou d'un dispositif analogue bien audible pour signaler la fin d'un match
- d'au minimum un chronomètre portatif de secours
- d'une table de chronométrage qui sera tenue par des membres de la société organisatrice: 2 personnes par match, au minimum 1 adulte.

Art. 4 Balles

L'organisateur devra fournir des balles pour le match. Il mettra aussi des balles de réserve à disposition de la table de chronométrage.

Art. 5 Chasubles/Liquettes

De plus, le club organisateur doit mettre à disposition des chasubles/liquettes pour les équipes avec équipements de même couleur ou ne se distinguant pas assez.

Art. 6 Buvette

Le club organisateur a l'obligation de mettre à disposition une buvette. Le bénéficce des ventes reste à l'organisateur. Conformément aux règles en vigueur dans le canton de Vaud, les boissons alcoolisées ne peuvent être vendues avant 10h et ne peuvent être vendues aux jeunes de moins de 16 ans.

Art. 7 Vestiaires

La salle doit disposer d'au minimum 2 vestiaires pour les équipes, idéalement d'un vestiaire supplémentaire pour les filles.

Art. 8 Organisation médicale

L'organisateur mettra à disposition du matériel de premiers secours et le numéro d'appel de la centrale de secours la plus proche doit être affiché à la table de chronométrage ainsi qu'à la buvette.

Art. 9 Arbitrage

L'organisateur fournit 1 responsable de jeu par match (entraîneurs, responsables J+S ou arbitres swiss unihockey).

Le Responsable de match doit:

- Prendre connaissance du document « Le rôle du responsable de match » de swiss unihockey et connaître les règles de jeu et mode de jeu des Juniors D
- Se différencier de façon claire des joueurs présents sur le terrain
- Arbitrer de façon à ce que le jeu soit fluide. Si les joueurs ne comprennent pas les explications du responsable de jeu, celui-ci prendra le temps de les expliquer et adaptera son langage en conséquence

Art. 10 Directives et règles de jeu

L'organisateur met à disposition de la table de chronométrage 1 exemplaire papier des directives et règles de jeu.

Art. 11 Feuille de résultats et distribution des prix

La feuille de résultat est gérée par la table de chronométrage. A la fin de chaque match, le responsable de la table de chronométrage note les résultats sur la feuille qui a été préalablement transmise au club organisateur, par Vaud Unihockey, et veille que les responsables d'équipe et de jeu, signent la feuille des résultats.

A la fin du dernier match, un classement est établi. Le classement et la distribution des prix sont gérés par Vaud Unihockey.

Annexes

Annexe 1
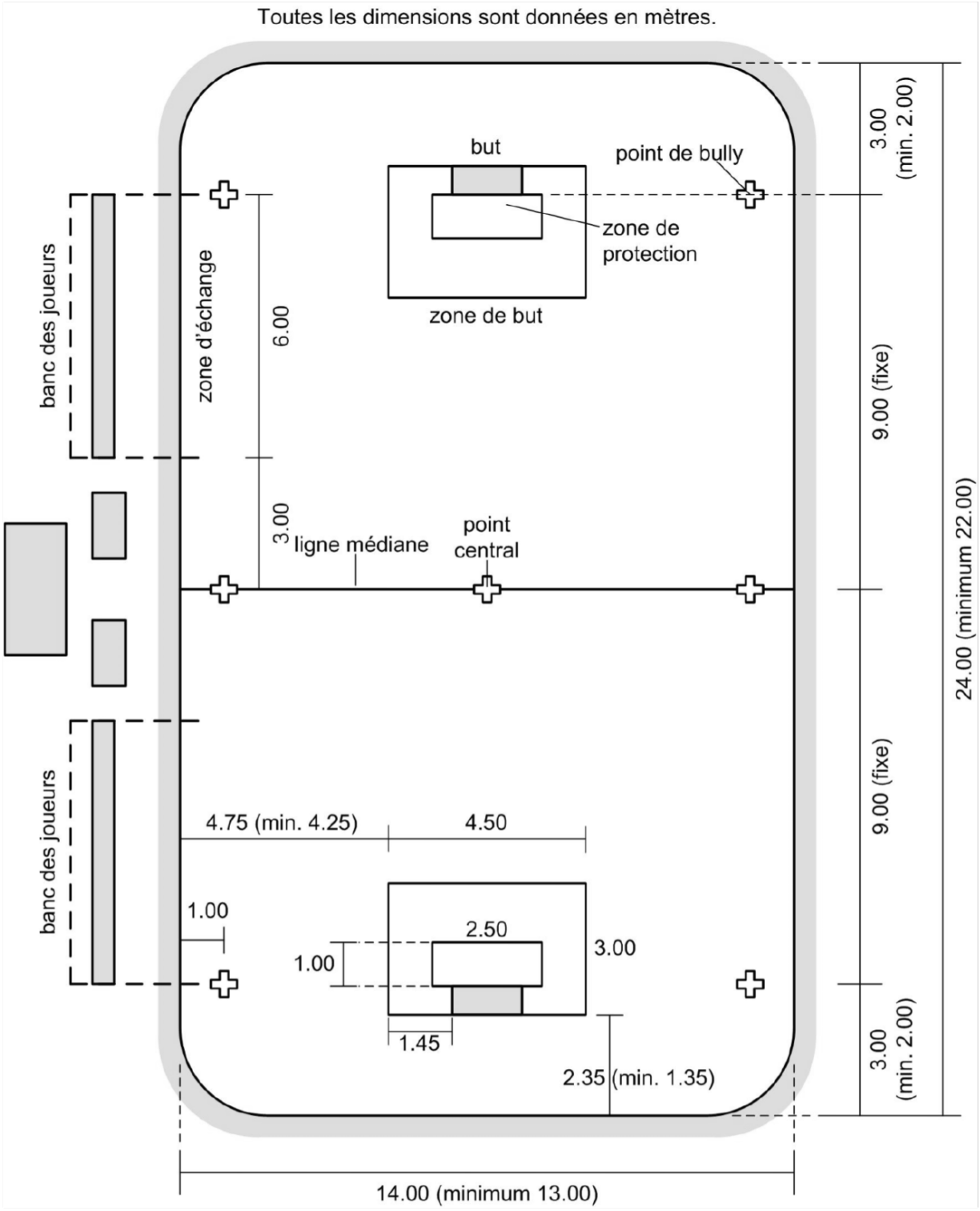
Dimension d'un petit terrain